



Délibération de la FS du CSAL de la DDFIP 34 du 18-09-2023

Le départ du Docteur Baume laisse la DDFIP 34 avec un seul médecin du travail à partager avec la DDFIP 30, l'INSEE, les Douanes et la DGCCRF. Une situation intolérable qui met en danger la santé de nos agents. Les visites périodiques quinquennales ou les visites spécifiques obligatoires ne pourront être réalisées dans les délais recommandés par le droit du travail.

Monsieur le Président, nous vous rappelons votre responsabilité de préserver la santé physique et morale de vos agents. Il est vrai que d'autres directions et d'autres administrations connaissent les mêmes problèmes, d'ailleurs il n'y a plus de médecin du travail dans l'Aude et les PO. Mais certaines administrations ont pris leur responsabilité et ont signé des conventions avec des médecins du travail du privé, par exemple.

Nous, représentants du personnel, siégeant en Formation Spécialisée du CSAL de la DDFIP 34 vous demandons de trouver des solutions pour permettre à nos agents de travailler dans les conditions de santé préconisées par la loi.